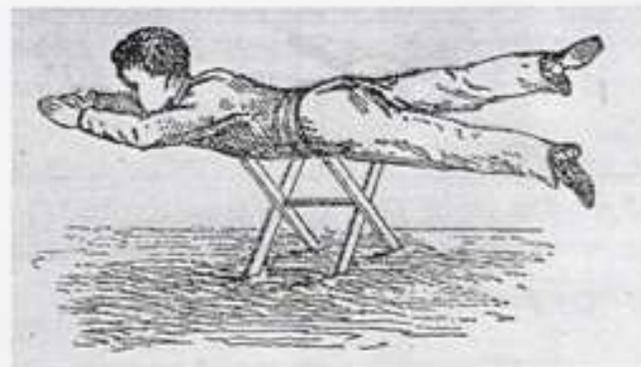


ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ÉCOLE

Une leçon de natation à l'école Pellerin de Beauvais (Oise), vers 1900.



Les conseils du maître donnés aux élèves: 1. S'allonger en équilibre sur le banc.
2. Plier les bras et les jambes. 3. Allonger en même temps les bras et les jambes.

RÉUNION INSTITUTIONNELLE - JEUDI 29 AOUT 2019 - CHÂTENOIS

TEXTES DE RÉFÉRENCE

- Circulaire n°2010-191 du 19 octobre 2010 socle commun de connaissances, de compétences et de culture.
- Programme d'enseignement de l'école maternelle : B.O. spécial n°2 du 26 mars 2015.
- Programme d'enseignement pour les cycles 2, 3 et 4 : B.O. spécial n°11 du 26 novembre 2015.
- **Circulaire sur la natation parue au B.O. n° 34 du 12 octobre 2017.**
- **Circulaire académique de rentrée consacrée à la natation scolaire.**

RÉUNION D'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

- Pourquoi ?
- Comment ?
- Contenu ?



ENJEUX ÉDUCATIFS

- Répondre aux programmes de l'EPS.
- Prévenir les noyades.
- Amener le maximum d'élèves au savoir nager.



NIVEAU DE CLASSES

Priorités départementales :

- **Prioritairement au cycle 2 (2 séquences d'apprentissage consécutives).**
- **CM2 pour favoriser la continuité avec le collège.**
- **Classes maternelles si les conditions le permettent (document maternelle).**
- **ULIS .**
- *Programmes 2015 du cycle 3 : « Dans la continuité du cycle 2, savoir nager reste une priorité.
La natation fera l'objet, dans la mesure du possible, d'un enseignement sur chaque année du cycle ».*



FRÉQUENCE



- Trois à quatre séquences de 10 à 12 séances chacune.
- Dès le cycle 1 : découverte et exploration du milieu aquatique.
 - *document « aide à la prise de décision » pour avis de l'IEN.*
- Au cycle 2 : enseignement progressif et structuré.
- Au cycle 3 : continuité avec le collège.

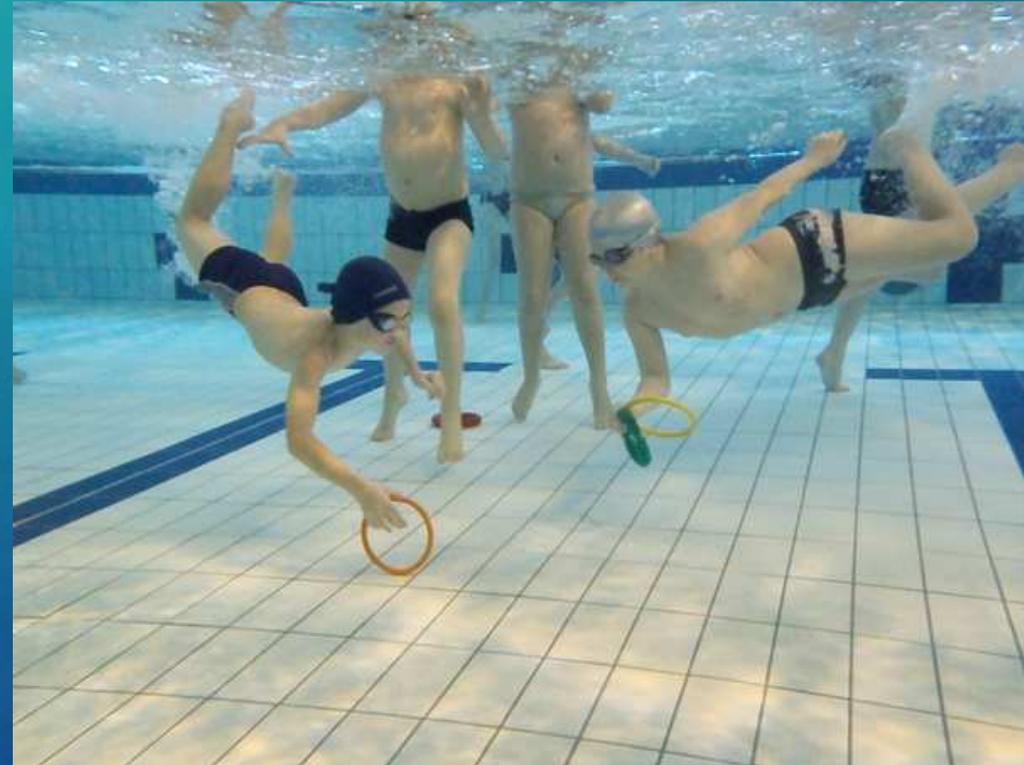
ENCADREMENT

	Groupe-classe constitué d'élèves d'école maternelle	Groupe-classe constitué d'élèves d'école élémentaire	Groupe-classe comprenant des maternelles et des élémentaires
moins de 20 élèves	2 encadrants	2 encadrants	2 encadrants
de 20 à 30 élèves	3 encadrants	2 encadrants	3 encadrants
plus de 30 élèves	4 encadrants	3 encadrants	4 encadrants

Pour les classes à faibles effectifs, composées de **moins de 12 élèves**, le regroupement de classes sur des séances communes est à privilégier en constituant **un seul groupe-classe**.

L'ENSEIGNANT

- Responsabilité.
- Projet pédagogique.
- Deux missions évidentes.



LES DIFFÉRENTS AGRÉMENTS

- Agrément EPS 1 : intervenants bénévoles non chargés d'enseignement.
- Autorisation EPS 2 : intervenants pouvant prendre un groupe.
- Autorisation EPS 3 : intervenants rémunérés mis à disposition par une collectivité (→ MNS, ETAPS).
- Reconduction EPS 1 : renouvellement d'agrément.
- Autorisation du directeur : accompagnement transport et vestiaire.

LES CAS PARTICULIERS

- ATSEM
- AVS / AESH
- EVS / service civique

L'INTERVENANT BÉNÉVOLE NON CHARGÉ D'ENSEIGNEMENT

Il peut

Rappeler la consigne de l'enseignant.

Aider à la conduite d'une situation en doublette avec l'enseignant.

**Assurer le déroulement d'un atelier sous les directives de l'enseignant
(animation d'activités de découverte du milieu aquatique – parcours
aménagés, jeux à des profondeurs adaptées, jeux de « salle de jeu »).**

Venir en soutien sur un groupe à la demande de l'enseignant.

Il ne peut pas

Etre à l'initiative d'une consigne.

Etre en autonomie avec un groupe d'élèves.

Changer de lieu de sa propre initiative.

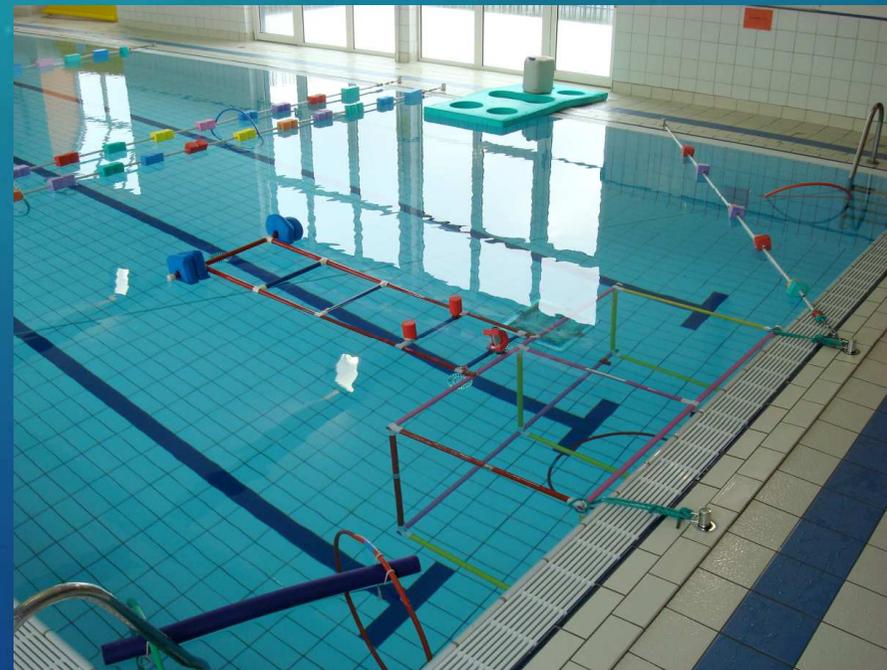
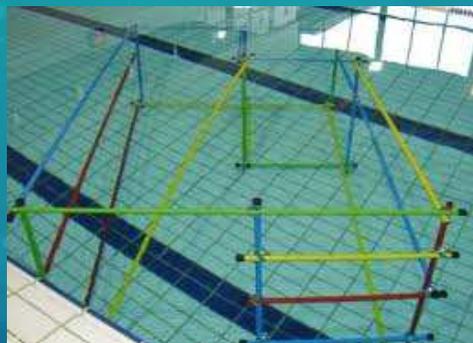
Remplacer un enseignant (maître ou MNS absent).

LA SESSION D'AGREMENT

- Participation à une réunion d'information (environ 30 minutes).
- Réussite au test d'aisance aquatique :
 - sauter en eau profonde ;
 - se laisser remonter passivement ;
 - nager 25m sur le ventre et 25m sur le dos ;
 - réaliser un équilibre ventral et un équilibre dorsal.
- **Vérification de l'honorabilité puis autorisation du directeur, après remise du projet pédagogique.**
- **Valable un an, reconductible pendant cinq ans maximum.**

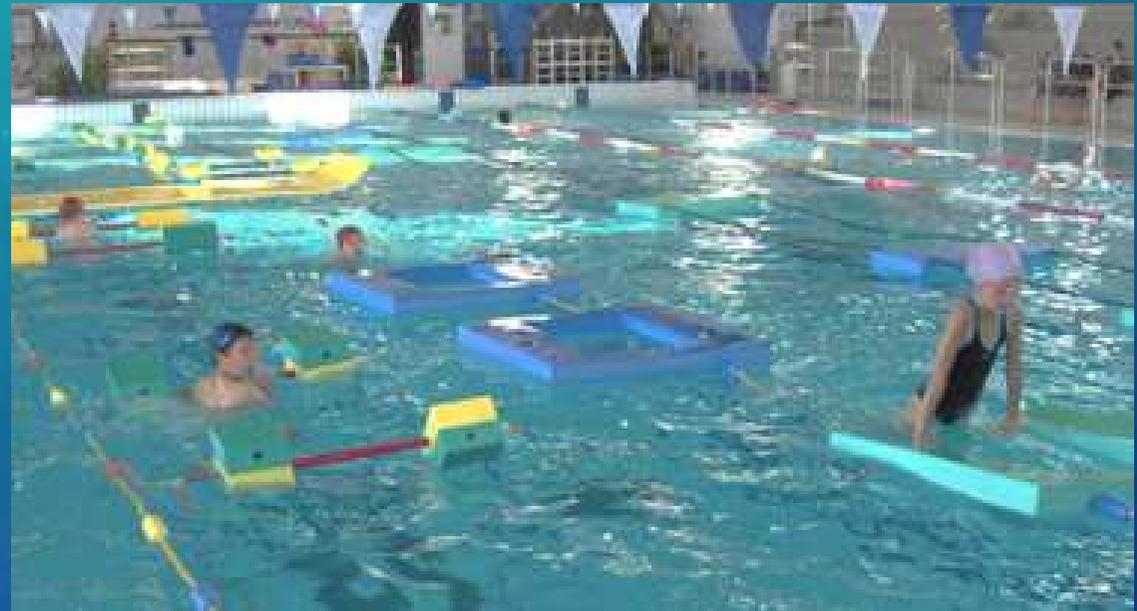
LES CONDITIONS MATÉRIELLES

- Surfaces
- Aménagements



SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

- Responsabilité de l'enseignant.
- Surveillance.
- Points de vigilance.



EVALUATION

- A la fin du CE2 :

« se déplacer sur une quinzaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui – s'immerger, se déplacer sous l'eau, se laisser flotter ».

- A la fin du CM2 :

« se déplacer sur une trentaine de mètres sans aide à la flottaison et sans reprise d'appui – plonger, s'immerger, se déplacer ».

- **« Attestation du savoir nager » - objectif du CM1, CM2 et de la 6^{ème}.**

Parcours à réaliser en continuité, sans reprise d'appuis au bord du bassin et sans lunettes :

- à partir du bord de la piscine, entrer dans l'eau en chute arrière ;
- se déplacer sur une distance de 3,5 mètres en direction d'un obstacle ;
- franchir en immersion complète l'obstacle sur une distance de 1,5 mètre ;
- se déplacer sur le ventre sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore, réaliser un surplace vertical pendant 15 secondes puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- faire demi-tour sans reprise d'appuis et passer d'une position ventrale à une position dorsale ;
- se déplacer sur le dos sur une distance de 15 mètres ;
- au cours de ce déplacement, au signal sonore réaliser un surplace en position horizontale dorsale pendant 15 secondes, puis reprendre le déplacement pour terminer la distance des 15 mètres ;
- se retourner sur le ventre pour franchir à nouveau l'obstacle en immersion complète ;
- se déplacer sur le ventre pour revenir au point de départ.

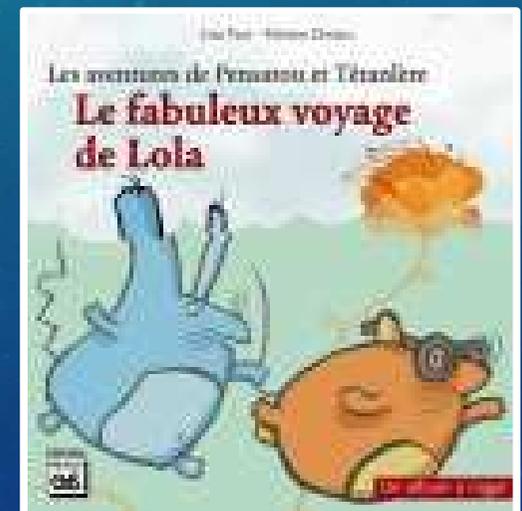
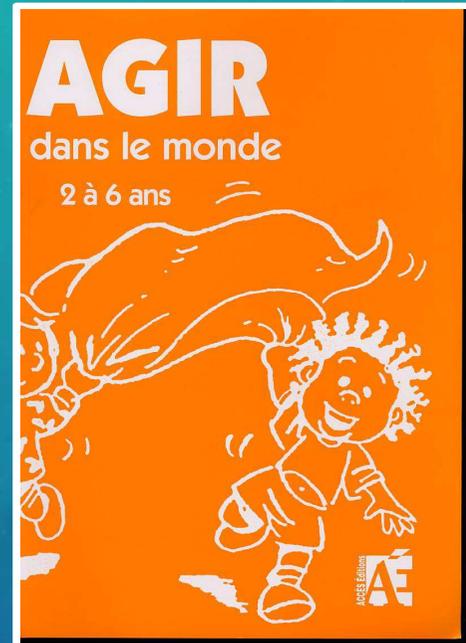
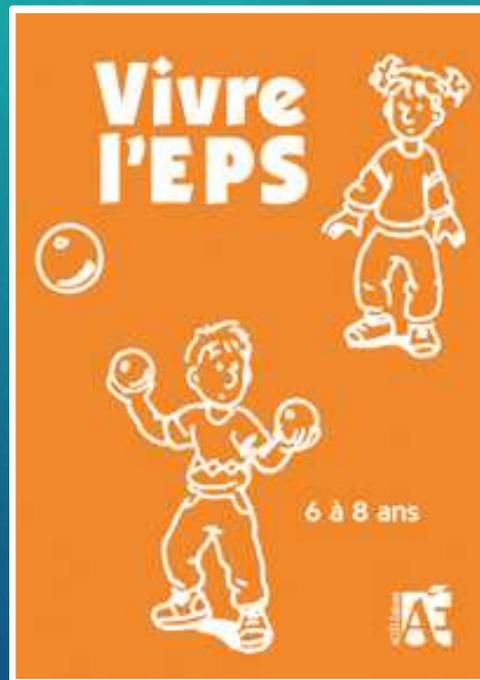
TEST D'AISANCE AQUATIQUE

Le test permet de s'assurer que l'élève est apte à :

- effectuer un saut dans l'eau ;
- réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes ;
- réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes ;
- nager sur le ventre pendant vingt mètres ;
- franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

Ce test peut être réalisé avec ou sans brassière de sécurité.

DOCUMENTATION



**DEMANDE D'AGREMENT EN FAVEUR
D'INTERVENANTS EXTERIEURS
ENCADREMENT DES ACTIVITES PHYSIQUES ET SPORTIVES**

Ref. : circ. M.E.N. n° 2017-116 du 6 octobre 2017 – B.O. n° 34 du 12 octobre 2017

ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE CONCERNEE : _____

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERVENANT :

NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____

Né(e) le : _____ Lieu de naissance : _____ Dép/Pays : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

parent d'élève

titulaire d'une qualification ou certification délivrée par une fédération sportive (joindre copie du diplôme)

préciser la nature : _____

autre - préciser : _____

Signature de l'intervenant, attestant la remise du projet pédagogique, des modalités de mise en œuvre et du règlement intérieur de l'école et valant engagement à les respecter :

[retour](#)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'INTERVENANT : Bénévole Rémunéré

Nom : Prénom :

Date de naissance : Lieu de naissance :

Adresse : CP : Ville :

Courriel : Tél :

Numéro de la carte professionnelle : valable jusqu'au

(vérification possible sur <http://eapublic.sports.gouv.fr/CarteProRecherche/Recherche>)

Rôle de l'intervenant extérieur : il est placé sous l'autorité de l'enseignant de la classe. Il assure un rôle d'éducation en respectant les modalités d'intervention fixées et en adoptant une attitude compatible avec le bon fonctionnement du service public d'éducation.

Organisation prévue pour l'activité :

- Un seul groupe, encadrement conjoint.
- Deux groupes séparés, enseignant et intervenant ayant chacun un groupe en charge.
- Groupes dispersés, l'enseignant n'ayant en charge aucun groupe particulier mais assurant la coordination.

L'intervenant atteste la remise du projet pédagogique, des modalités de mise en œuvre et du règlement intérieur de l'école et s'engage à les respecter.

Date : Signature de l'intervenant :

Nom de l'enseignant :	Autorisation d'intervention par le directeur d'école :
Avis de l'enseignant :	OUI / NON
Date : signature :	Date : signature :

Un exemplaire est à conserver à l'école, une copie sera transmise à l'IEN

[retour](#)

Année scolaire : /
Circonscription de :
Ecole :
Adresse :
CP : Ville :

**AUTORISATION DELIVREE PAR LE DIRECTEUR D'ECOLE
POUR TOUTE INTERVENTION EN TEMPS SCOLAIRE**

Réf. : circ. M.E.N. n°92-196 du 3 juillet 1992 – B.O.n°29 du 16 juillet 1992

ACTIVITE : _____

NOM de l'intervenant : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Adresse : _____

Courriel : _____ Téléphone : _____

Profession : _____

[retour](#)

4 étapes essentielles

- L'enfant qui débute : « le terrien ».
- L'enfant qui flotte : « le bout de bois ».
- L'enfant qui glisse : « la torpille ».
- L'enfant qui nage et devient de plus en plus efficace : « l'enfant aquatique ».



1^{ère} idée-force :
« *l'apnée est
une étape
fondamentale.* »



2^{ème} idée-force : « *il faut apprendre à gérer une succession d'apnées.* »



3^{ème} idée-force :
« *les conditions d'une
immersion la plus
complète possible
déterminent les
sensations reçues par
l'enfant.* »



4^{ème} idée-force : « *la position de la tête est déterminante.* »



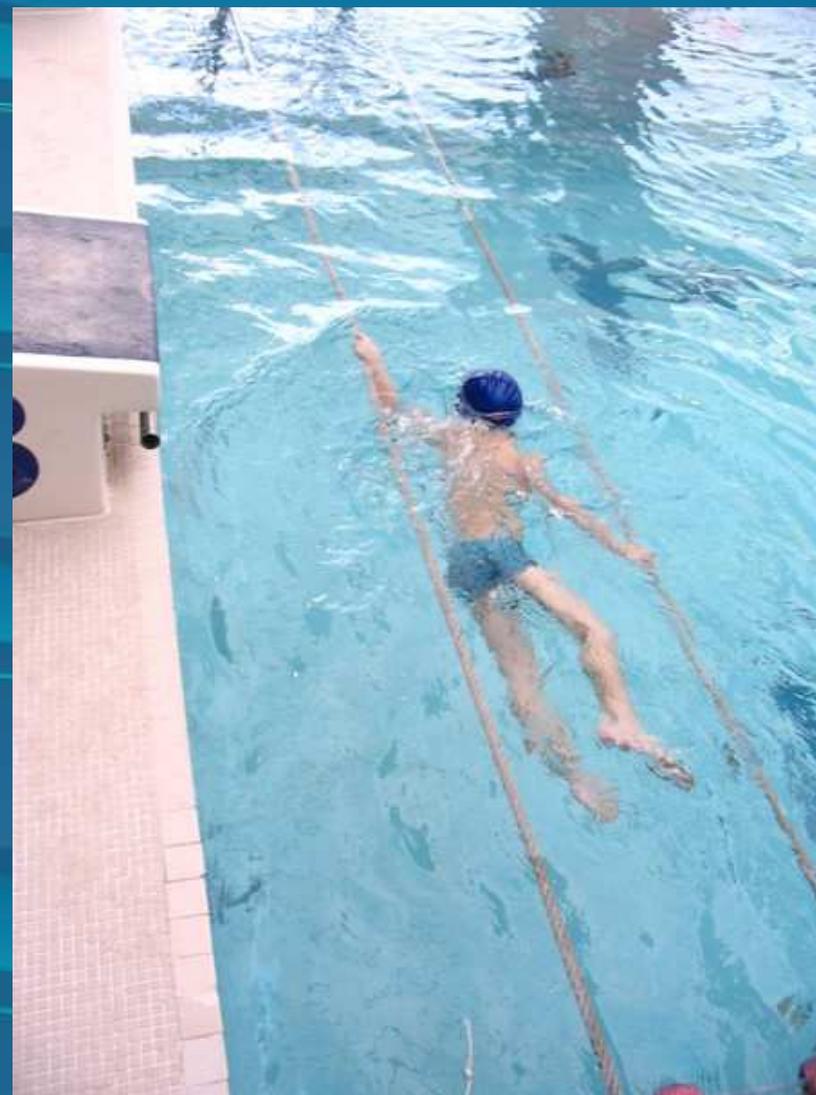
5^{ème} idée-force : «
*l'expérience d'une
remontée passive doit
être vécue. »*



6^{ème} idée-force :
« *la coulée ventrale est une acquisition importante.* »



7^{ème} idée-force :
« la construction d'un "moteur
à l'avant", centré sur les
sensations reçues,
doit être entreprise
tôt. »



ENSEIGNEMENT DE LA NATATION A L'ÉCOLE



RÉUNION INSTITUTIONNELLE - JEUDI 29 AOUT 2019 - CHÂTENOIS